

Garantie de dix (10) ans sur les panneaux d'acier des portes Novatech et Masonite

LIMITATIONS GÉNÉRALES

1. La présente garantie est offerte uniquement aux clients directs de PORTES ALUMICAN DOORS INC, soit les distributeurs autorisés et les détaillants, à l'exclusion des consommateurs.
2. La présente garantie exclut la fabrication et les matériaux qui ont été fournis, installés, et garantis par d'autres intervenants, notamment, un fabricant, un distributeur, un installateur, un détaillant ou un entrepreneur.
3. La présente garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une manutention ou d'un usage abusifs, d'une installation inadéquate, d'un entretien insuffisant, de l'application d'un fini inapproprié, ainsi que d'un acte de vandalisme ou d'une explosion.
4. Les portes en attente d'installation doivent être entreposées dans un endroit propre, sec, tempéré et bien aéré. Elles ne doivent en aucun cas être exposées à un excès d'humidité et à des températures extrêmes.
5. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés aux surfaces d'acier en raison d'une exposition à des produits chimiques, des polluants atmosphériques, des vapeurs toxiques, des pluies acides ou des brouillards salins.
6. La présente garantie ne couvre pas les infiltrations d'eau ou d'air résultant de conditions atmosphériques extrêmes.
7. Les panneaux d'acier sont **garantis durant une période de dix (10) ans** contre le gauchissement **excédant un quart (1/4) de pouce**, ainsi que la délamination. Tout affaissement ou autre déformation majeure permanente n'excédant pas les exigences de la norme CAN/CGSB-82.5-M88, seront considérés acceptables aux termes de la présente garantie.

8. Les modifications apportées à une porte, notamment, l'installation d'éléments de quincaillerie, de serrurerie ou d'autres composantes, ne doivent pas endommager ni altérer les propriétés initiales de la porte. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à la porte, tels que les infiltrations d'eau et la rouille, résultant de la modification, du perçage, de l'installation d'éléments de quincaillerie, de fenêtres ou d'autres composantes.

9. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par l'exposition à une chaleur extrême, notamment dans le cas d'une installation derrière une contre-porte non ventilée et exposée au soleil, ou dans le cas d'un incendie.

10. La présente garantie ne s'applique pas dans le cas d'une porte jugée défectueuse en raison d'une structure ou de fondations défaillantes qui provoquent le déplacement du bâtiment sur lequel elle est installée.

11. La présente garantie ne peut être amendée et est non transférable.

12. PORTES ALUMICAN DOORS INC peut exiger une inspection de la porte défectueuse par l'un de ses représentants afin de déterminer si la présente garantie (ou une partie de la garantie) s'applique.

13. Dans le cas d'un panneau de 84 pouces et plus, la barrure multipoint est obligatoire. Si elle n'est pas installée sur la porte, la garantie contre le gauchissement s'annule.

Main-d'oeuvre : deux (2) ans

Garanties sur les surfaces peintes

Le fini blanc de Novatech ou Masonite est **garanti durant une période de vingt (20) ans** contre la décoloration majeure et le farinage.

Le fini de couleur appliqué en usine par PORTES ALUMICAN DOORS INC est **garanti à vie** contre l'écaillage, le quadrillage, les fissures, le fendillement et la formation de flocons et cloques, dans des conditions ordinaires d'usure. Il est à noter que certaines marques d'usure considérées comme normales, principalement autour des poignées, ne sont pas couvertes par cette garantie. Il est reconnu et accepté que si les surfaces ne sont pas exposées de façon égale au soleil et aux éléments, l'uniformité de la couleur pourrait être affectée et celle-ci pourrait varier de façon aléatoire. La couleur des pièces de remplacement pourrait paraître différente lorsque l'exposition aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques courants a entraîné la décoloration graduelle des surfaces. La garantie ne s'applique pas dans ce cas, car il s'agit de phénomènes normaux.

Garantie de 25 ans sur les panneaux de portes en fibre de verre

PORTES ALUMICAN DOORS INC tient à vous informer que ce produit restera disponible. Toutefois, en raison de sa fragilité, nous n'assumons pas le service après-vente, mais nous nous engageons à fournir des pièces. Les frais des pièces vous seront crédités dès approbation de la défectuosité par notre fournisseur.

Main-d'oeuvre : deux (2) ans

Moulures de thermos en PVC

Les moulures de thermos blanches (non peintes) en PVC sont **garanties durant un (1) an** contre tout défaut de fabrication et contre l'infiltration d'eau.

Moulures de thermos hybrides (PVC/aluminium)

Les moulures de thermos hybrides (PVC/aluminium) blanches ou de couleur sont **garanties à vie** contre tout défaut de fabrication et **elles sont garanties durant cinq (5) ans** contre l'infiltration d'eau.

Moulures de retenue en PVC

Les moulures de retenue blanches (non peintes) en PVC sont **garanties durant dix (10) ans** contre tout défaut de fabrication.

Moulures de retenue en aluminium

Les moulures de retenue blanches ou de couleur en aluminium sont **garanties à vie** contre tout défaut de fabrication.

Main-d'oeuvre : deux (2) ans

Recouvrement de PVC à l'extérieur

Le recouvrement de PVC blanc installé à l'extérieur est **garanti durant dix (10) ans** contre tout défaut de fabrication.

Recouvrement de PVC à l'intérieur

Le recouvrement de PVC blanc ou de couleur installé à l'intérieur est **garanti à vie** contre tout défaut de fabrication. (N.B. : la porte doit être désinstallée pour changer cette pièce).

Recouvrement d'aluminium à l'extérieur

Le recouvrement d'aluminium blanc ou de couleur installé à l'extérieur est **garanti durant dix (10) ans** contre tout défaut de fabrication.

Recouvrement d'aluminium à l'intérieur

Le recouvrement d'aluminium blanc ou de couleur installé à l'intérieur est **garanti à vie** contre tout défaut de fabrication. (N.B. : la porte doit être désinstallée pour remplacer cette pièce.)

Tout recouvrement exposé aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques courants peut subir une décoloration graduelle, un farinage ou une accumulation de taches ou de saletés en surface. La garantie ne s'applique pas dans ce cas car il s'agit de phénomènes normaux.

Main-d'oeuvre : deux (1) ans

Seuil en aluminium

L'aluminium des seuils est **garanti durant deux (2) ans** contre tout défaut de fabrication.

Seuil commercial et seuil pour personnes à mobilité réduite

Le seuil commercial et le seuil pour personnes à mobilité réduite ne sont pas garantis contre toute infiltration car ils ne sont pas considérés comme des composantes étanches.

Balai, bris thermique et coupe-froid

Le balai et le bris thermique de bas de porte sont **garantis durant un (1) an**, dans des conditions normales d'utilisation. **(N.B. : Une porte qui n'est pas installée au niveau et d'équerre entraînera à terme le déchirement du balai de porte. La garantie ne s'appliquera pas dans ce cas.)**

Le coupe-froid est **garanti durant un (1) an**. Il doit être nettoyé et lubrifié après l'installation et par la suite, au besoin (tous les 6 mois). **(N.B. : Pour lubrifier, utiliser un lubrifiant sec à base de silicone.)**

Main-d'œuvre : un (1) an

Quincaillerie Multipoint Ferco

Les ensembles de quincaillerie Ferco sont **garantis durant cinq (5) ans** contre tout défaut de fabrication. **Pour que la garantie s'applique, tous les mécanismes doivent être lubrifiés aux six (6) mois à l'aide d'un lubrifiant sec à base de silicone. Aucune garantie sur la décoloration**

Main-d'œuvre : deux (2) ans

Charnières de portes

Les charnières de portes sont **garanties durant dix (10) ans** contre tout défaut de fabrication. **Pour que la garantie s'applique, les charnières doivent être lubrifiées aux six (6) mois à l'aide d'un lubrifiant sec à base de silicone.** La finition des charnières est **garantie durant un (1) an**. Les charnières en laiton massif sont **garanties à vie**. Cette garantie **s'applique uniquement s'il n'y a aucun signe d'humidité ou de givre sur la porte.**

Main d'œuvre : un (1) an

Astragales

Les astragales sont **garantis durant deux (2) ans** contre tout défaut de fabrication, de même que la quincaillerie qui les accompagne. **(N.B. : La garantie ne s'applique pas s'il y a infiltration d'air ou d'eau. Pour éviter ce problème, la porte doit être installée au niveau et d'équerre par un spécialiste de l'installation).**

Oeil magique

L'oeil magique est **garanti durant deux (2) ans**. Il n'est cependant pas garanti contre la formation de buée et décoloration

Main-d'œuvre : deux (1) ans

Moustiquaires

Les moustiquaires sont **garanties durant deux (2) ans** contre tout défaut de fabrication.

Main-d'œuvre : deux (2) ans

Barrotins en PVC ou Aluminium ou Appliqués Éléments Déco

Les barrotins ou appliqués Éléments Déco sont **garantis durant un (1) an** contre le décollement.

Main-d'œuvre : un (1) an

Guillotines en résine et PVC

Tel que le mentionne la garantie du Groupe Novatech, les guillotines sont **garanties durant dix (10) ans** contre les défauts de fabrication et **garanties durant deux (2) ans** contre l'infiltration d'eau.

Thermos et vitraux

Tous les panneaux à vitrage scellé sont **garantis durant dix (10) ans** depuis la date de fabrication. Cette garantie du fabricant d'unité scellée vous protège contre la formation de film ou dépôt de poussière sur les surfaces internes entre les verres.

Tous les défauts de fabrication invisibles à l'œil nu sur le verre ou la moulure, et ce, à une distance d'un (1) mètre (3 pieds), seront considérés comme des défauts normaux et par conséquent, inadmissibles au remplacement sans frais. Cette méthode d'inspection respecte les normes de qualité des fabricants de thermos, conformément à la norme CAN CGSB 12.3-M.

NOTE IMPORTANTE

Les verres texturés utilisés dans la production de nos unités décoratives peuvent comporter des irrégularités dans le « patron », soit de légères bulles et des stries, lesquelles font partie intégrante de cette matière première.

Le procédé d'oxydation utilisé pour noircir les tiges de plomb « à l'antique » est artisanal et amène des variations de fini et couleur qui font partie du processus. Des zones rougeâtres ressemblant à de la rouille peuvent apparaître occasionnellement de façon aléatoire et ne peuvent être considérées comme des défauts.

Main-d'œuvre : deux (2) ans

AUTRES POINTS IMPORTANTS :

PORTES ALUMICAN DOORS INC recommande que toutes les portes soient installées au niveau et d'équerre par un spécialiste de l'installation.

La responsabilité de PORTES ALUMICAN DOORS INC se limite au remplacement des pièces défectueuses sur une porte désinstallée. Il incombe au client d'enlever la porte au préalable et de la réinstaller une fois le travail de remplacement effectué par PORTES ALUMICAN DOORS INC.

Il importe de signaler à PORTES ALUMICAN DOORS INC, dans les 48 heures suivant la date indiquée sur le bon de livraison, la présence d'inégalités ou d'égratignures sur les portes, panneaux, vitres et moulures, ainsi que sur le recouvrement extérieur des cadrages. Les produits doivent faire l'objet d'une inspection de la part du client, soit dans son entrepôt, ou directement sur le lieu de livraison, et ce, avant l'installation. A défaut de ce faire, PORTES ALUMICAN DOORS INC ne sera en aucun cas tenu de répondre à un appel de service.

La présente garantie ne s'applique pas s'il se forme du gel ou de la condensation à l'intérieur ou à l'extérieur d'une porte en raison d'une forte humidité avec circulation d'air réduite à l'intérieur de la résidence où elle est installée. Une humidité ambiante trop élevée cause de la condensation sur la surface intérieure du vitrage, un phénomène qui entraîne la détérioration de la quincaillerie. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement. <http://www.cmhc-schl.gc.ca>

Une fois la porte installée, le délai pour soumettre une réclamation à PORTES ALUMICAN DOORS INC est de quinze (15) jours, si la porte vient à présenter un défaut, et ce, dans les limites de la garantie.

Cette garantie s'applique aux portes ouvrant vers l'intérieur. Les portes ouvrant vers l'extérieur ne sont pas couvertes contre les infiltrations d'eau.

Il est fortement conseillé que le distributeur ou l'entrepreneur vérifie le problème avant de loger un appel auprès de PORTES ALUMICAN DOORS INC. Le fait de ne pas procéder de cette manière peut entraîner des frais supplémentaires. Cette garantie s'applique aux pièces défectueuses et non aux problèmes découlant d'une installation fautive.

Les demandes doivent être transmises par courriel (sav@alumican.ca) au département de service après-vente de PORTES ALUMICAN DOORS INC et être accompagnées de la facture d'origine ainsi que des coordonnées du lieu d'installation de la porte. Le service se fera durant les heures d'ouverture de nos bureaux.

Les produits de PORTES ALUMICAN DOORS INC ont été évalués par les Laboratoires CLEB en fonction de leur taux de transfert de chaleur, de leur cote énergétique et de leur étanchéité à l'air et à l'eau. Nos portes sont homologuées ENERGY STAR, symbole d'efficacité énergétique.

Client _____

Date _____

J'accepte de vendre les produits fabriqués par PORTES ALUMICAN DOORS INC et reconnais avoir lu, compris et accepté les garanties mentionnées ci-dessus.